

Entre Risle et Charentonne

L'ÉVEIL NORMAND
MERCREDI 5 JUIN 2024
accu.fr/l'evail-normand

7

INTERCOM DE BERNAY

Enfance-jeunesse : échec et statu quo

Le président de l'intercom Bernay Terres de Normandie n'a pas réussi à convaincre suffisamment d'élus de voter en faveur du transfert aux communes de la compétence enfance-jeunesse. C'est le statu quo qui perdure.

Selon l'expression du président de l'intercom Bernay Terres de Normandie, « c'est le genre de sujet dont on parle sur le parking à l'abri des regards ». Le genre de sujet devant, constamment repoussé par peur de déplaire. Jeudi 30 mai, il a été abordé publiquement.

Après des mois de concertation et de réunions internes, les élus, présents en nombre au conseil communautaire, ont dû enfin trancher l'avenir des structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse, dont le président souhaitait transférer la responsabilité aux communes, dans un souci d'harmonisation. Certains villes, notamment Bernay, Bionne et Mesnil-en-Ouche, pilotent elles-mêmes leurs centres de loisirs, leurs crèches et leurs accueils périscolaires, et n'ont aucunement l'intention de s'en séparer pour des raisons politiques. Tandis que les mêmes services, dans beaucoup d'autres communes (Nassandres, Serquigny, Beaumont-le-Roger, Bosrobert, La Trinité de Réville, etc.), sont assurés par l'intercom Bernay Terres de Normandie. Le dossier est complexe et les enjeux importants.

« Référendum »

« Comme je le dis depuis le début du mandat, mon souhait est d'avancer sur l'harmonisation des compétences pour une question d'équité en termes de services proposés sur le territoire et d'équité au regard de l'impôt et de la contribution de chacun de nos habitants, rappelle Nicolas Gravelle. Avec une ligne rouge, celle de ne pas dégra-



Les dirigeants de l'intercom au moment de l'annonce des résultats : 56 élus ont voté pour le transfert, un score insuffisant.

der la qualité du service. » De multiples réunions ont été organisées et un cabinet d'études a été missionné afin d'y réfléchir. « Le débat a eu lieu et il n'y a rien de pire dans l'action publique que de mettre un sujet de côté parce qu'il peut diviser », considère le président.

Jeudi soir, deux options étaient mises sur la table, comme illustre Nicolas Gravelle. Soit la compétence enfance-jeunesse était rétrocédée quasiment intégralement, moyennant une compensation financière versée

aux communes (plus d'un million d'euros au total d'attributions de compensation). Soit le transfert se faisait à minima et se limitait aux accueils périscolaires et aux accompagnatrices du transport scolaire.

Bulletin secret

« Cette deuxième option, c'est de la poudre aux yeux », lance la maire de Menneval, Françoise Canu, qui plaide pour la restitution pure et simple, estimant que certains contribuables, notamment les siens, sont pénalisés deux fois : ils payent pour le

périscolaire dans leur commune, via les impôts communaux, et financent un service équivalent, via la fiscalité intercommunale, à Calleville, Harcourt, Neuville-sur-Auhou... « Je suis d'accord pour un projet intercommunal qui satisfasse tous les publics, mais là, ce n'est pas le cas. Je souhaite que le mot solidarité soit remplacé par le mot équité », tonne Françoise Canu.

Dans l'autre camp, celui favorable au statu quo, ou du changement à minima, Denis Szalkowski, maire de Saint-

Eloi-de-Fourques, a regretté le manque de clarté du projet proposé, puisque la possibilité était offerte aux communes d'exercer la compétence enfance-jeunesse tout en confiant la gestion à l'intercom... Au point de s'interroger sur la légalité de la délibération, qui sur le plan de la forme « me semble extrêmement sujette à caution ».

Deux votes

Preuve de l'importance du moment, à la demande de plusieurs élus, les votes électro-niques se sont déroulés à bu-

letin secret. Le scénario 1, celui du transfert aux communes, l'a emporté avec 56 % des voix face à la deuxième proposition. Une bonne nouvelle pour le président, mais le soulagement était de courte durée. Car les délégués devaient ensuite voter une deuxième fois pour confirmer ce choix avec une particularité : s'agissant d'un transfert de compétence, la modification doit être entérinée à la majorité des deux tiers de l'assemblée. En clair, obtenir 51 % des suffrages n'est pas suffisant. Il faut atteindre la barre des 66 %. Et ce cap n'a pas été franchi, 60 % seulement des élus ayant voté pour.

« On n'en parle plus »

Force est de constater que l'énergie et les arguments déployés ces derniers mois par le président n'ont pas permis de dissiper toutes les inquiétudes, qui se sont notamment exprimées du côté de Beaumont-le-Roger et Serquigny, où les services enfance-jeunesse sont actuellement gérés par l'intercom.

La situation reste donc figée et toujours aussi peu lisible aux yeux des citoyens. « Il faut encore approfondir le sujet, encore approfondir le sujet, encore approfondir le sujet, de deux tiers des élus sont prêts à avancer. Cela ne me pose aucun problème. On n'en parle plus et on verra plus tard. »

Confronté à un échec, le président de l'intercom pourra au moins se satisfaire de ne pas avoir mis la poussière sous le tapis.

● Anthony Bonnet